



Conseil de Ville du 17 mai 2018

Question écrite

**Maladies longue durée au sein des collaborateurs/trices de la
Municipalité de Porrentruy**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Depuis un certain temps, j'apprends qu'il y a régulièrement des absences longue durée pour cause de burnout au sein des collaborateurs/trices de la Municipalité de Porrentruy.

Les absences recensées concernent tous les niveaux hiérarchiques (collaborateur/trice à chef de service).

Ces maladies longue durée sont très difficiles à vivre pour les personnes touchées, demandent une réorganisation importante dans les services concernés et engendrent des coûts non-négligeables en matière de santé au travail.

De nos jours, de nombreux outils managériaux sont disponibles permettant une détection préalable des situations à risques, un accompagnement de la personne durant cette période délicate ainsi qu'une réintégration dans les meilleures conditions possibles de la personne concernée.

En matière de détection, l'art. 38 du règlement relatif au statut du personnel municipal qui prévoit un entretien privilégié avec le/la collaborateur/trice et son/sa responsable devrait être déployé à l'ensemble des services communaux. Cet article n'est malheureusement pas appliqué à l'ensemble des services et pourtant celui-ci pourrait être un premier indicateur pour le responsable afin d'être alerté d'un problème professionnel ou privé de son employé(e).

Ma question est la suivante :

- Le Conseil municipal s'est-il inquiété du nombre de personnes en situation de burnout survenu ces derniers mois au sein du personnel municipal et a-t-il fait une analyse des causes racines ? Que compte mettre en place à l'avenir le Conseil municipal afin de détecter, suivre et réintégrer au mieux les collaborateurs/trices touché(e)s ?

Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse.

Groupe PCSI
Alain Theilkaes